

Communiqué – Tous les membres athlètes (MA) du club, à l'exception de ceux étant dans le Programme Sport-étude/Concentration sport

Chers MA et parents,

Faisant suite au Communiqué du club du 18 octobre et en raison de récents développements lors d'échanges entre la Santé publique et la Fédération Québécoise d'athlétisme (FQA), en lien avec les cours privés, veuillez prendre note que le club doit réorganiser son offre de service d'entraînement actuelle afin de se conformer aux restrictions en lien avec notre territoire étant une zone rouge. Ainsi, soyez informé que :

Plages horaires offertes :

Seules les plages horaires suivantes demeureront disponibles pendant la saison intérieure (novembre à avril) :

- Lundi au vendredi : à partir de 16h;
- Samedi et dimanche : toutes les plages horaires habituellement offertes.

Veuillez prendre note que la présente directive peut faire l'objet de changement.

Programme Initiation (4-6 ans), Relève (7-11 ans) et Transition (12-13 ans) :

- Les services d'entraînements supervisés par un membre entraîneur (ME) sont permis selon une formule « cours privé en 1 pour 1 (incluant la participation de plusieurs personnes habitant sous le même toit) » où un membre athlète (MA) et toutes personnes habitant sous le même toit peuvent être supervisés par un ME. Par conséquent, les « cours en groupe » sous la supervision d'un ME n'étant pas permis, le club va mettre fin aux abonnements actuels et vous remboursera les frais d'abonnement. Soyez informé que le club vous créditera la ou les séances supervisées n'ayant pas pu être effectuées afin de prendre en compte la période d'arrêt temporaire ayant précédé la fin de votre abonnement. Considérant que les entraînements individuels demeurent permis, veuillez prendre note que vous pouvez avoir accès à votre plan d'entraînement hebdomadaire à travers le site internet du club dans la zone dédiée aux MA : <http://athletismecirrus-gatineau.ca/membre-athlete/>
ET
- Tant que Gatineau demeure une zone rouge : à partir du 2 novembre à 9h, si le territoire demeure une zone rouge, le MA pourra faire une demande de réservation auprès du club afin de bénéficier d'un service d'entraînement selon une formule « cours privé en 1 pour 1 (incluant la participation de plusieurs personnes habitant sous le même toit) » au Centre de développement. Pour votre information, le tarif par séance pour un « cours privé en 1 pour 1 (incluant la participation de plusieurs personnes habitant sous le même toit) » est de 65,22 \$, avant les taxes applicables. La demande de réservation peut être effectuée par courriel uniquement à athletisme.cirrus@hotmail.com. Veuillez prendre note que l'accès aux toilettes ne sera pas permis. Veuillez prendre note que la présente directive peut faire l'objet de

Communiqué – Tous les membres athlètes (MA) du club, à l'exception de ceux étant dans le Programme Sport-étude/Concentration sport

changement advenant tout changement de directives de la part du Ministère de la santé du Québec.

OU

- Si Gatineau redevient une zone orange : à partir du 2 novembre à 9h, si le territoire redevient une zone orange, le MA étant dûment inscrit à une plage horaire afin de bénéficier d'un service d'entraînement selon une formule « cours privé en 1 pour 1 (incluant la participation de plusieurs personnes habitants sous le même toit) » aura accès au Centre de développement, afin de bénéficier d'un service d'entraînement supervisé par un Membre entraîneur du club. Advenant qu'un ancien MA ne s'est pas inscrit à une plage horaire afin de bénéficier d'un service d'entraînement selon une formule « cours privé en 1 pour 1 », ce dernier pourra se présenter au Centre d'entraînement (sans réservation préalable) et effectuer une séance d'entraînement supervisée par un Membre entraîneur du club, et ce, advenant la disponibilité d'une place pendant ladite plage horaire. Pour votre information, le tarif par séance habituel sera applicable et le MA sera facturé à la fin du mois pour les séances effectuées au Centre de développement. De plus, veuillez prendre note que la présente directive peut faire l'objet de changement advenant tout changement de directives de la part du Ministère de la santé du Québec.

Programme Athlétisme (14 ans et plus) et Course de fond (25 ans et plus) :

- Les services d'entraînements supervisés par un membre entraîneur (ME) sont permis selon une formule « cours privé en 1 pour 1 (incluant la participation de plusieurs personnes habitants sous le même toit) » où un membre athlète (MA) et toutes personnes habitant sous le même toit peuvent être supervisés par un ME. Par conséquent, les « cours en groupe » sous la supervision d'un ME n'étant pas permis, le club va mettre fin aux abonnements actuels et vous remboursera les frais d'abonnement. Soyez informé que le club vous créditera la ou les séances supervisées n'ayant pas pu être effectuées afin de prendre en compte la période d'arrêt temporaire ayant précédé la fin de votre abonnement. Considérant que les entraînements individuels demeurent permis, veuillez prendre note que vous pouvez avoir accès à votre plan d'entraînement hebdomadaire à travers le site internet du club dans la zone dédiée aux MA : <http://athletismecirrus-gatineau.ca/membre-athlete/>
ET
- Tant que Gatineau demeure une zone rouge : à partir du 2 novembre à 9h, si le territoire demeure une zone rouge, le MA pourra faire une demande de réservation auprès du club afin de bénéficier d'un service d'entraînement selon une formule « cours privé en 1 pour 1 (incluant la participation de plusieurs personnes habitants sous le même toit) » au Centre de développement. Pour votre information, le tarif par séance pour un « cours privé en 1 pour 1 (incluant la participation de plusieurs personnes habitants sous le même toit) » est de 65,22 \$, avant les taxes applicables. La demande de réservation peut être effectuée par courriel uniquement à

Communiqué – Tous les membres athlètes (MA) du club, à l’exception de ceux étant dans le Programme Sport-étude/Concentration sport

athletisme.cirrus@hotmail.com. Veuillez prendre note que l’accès aux toilettes ne sera pas permis. Veuillez prendre note que la présente directive peut faire l’objet de changement advenant tout changement de directives de la part du Ministère de la santé du Québec.

OU

- Si Gatineau redevient une zone orange : à partir du 2 novembre à 9h, si le territoire redevient une zone orange, le MA étant dûment inscrit à une plage horaire afin de bénéficier d’un service d’entraînement selon une formule « cours privé en 1 pour 1 (incluant la participation de plusieurs personnes habitants sous le même toit)» aura accès au Centre de développement, afin de bénéficier d’un service d’entraînement supervisé par un Membre entraîneur du club. Advenant qu’un ancien MA ne s’est pas inscrit à une plage horaire afin de bénéficier d’un service d’entraînement selon une formule « cours privé en 1 pour 1 », ce dernier pourra se présenter au Centre d’entraînement (sans réservation préalable) et effectuer une séance d’entraînement supervisée par un Membre entraîneur du club, et ce, advenant la disponibilité d’une place pendant ladite plage horaire. Pour votre information, le tarif par séance habituel sera applicable et le MA sera facturé à la fin du mois pour les séances effectuées au Centre de développement. De plus, veuillez prendre note que la présente directive peut faire l’objet de changement advenant tout changement de directives de la part du Ministère de la santé du Québec.

Si vous avez des questions, n’hésitez pas. Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Restez actifs!

Tojo Lovanirina Rakotoarivelo
Administrateur
819-661-2317/819-360-0946
Athletisme.cirrus@hotmail.com